



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE
SURVENUE HIER SOIR A TINCQUES :
LE PREFET RAPPELLE LES CONSEILS DE PRUDENCE**

Arras, le 12 février 2023

Hier soir aux environs de 21h, plusieurs dizaines de personnes participant à un office religieux à l'église de Tincques ont été victimes de vomissements et de maux de tête.

Les sapeurs-pompiers se sont immédiatement rendus sur place, afin de réaliser un bilan de santé de l'ensemble des participants. Au total, 14 personnes ont été prises en charge par l'hôpital d'Arras et la polyclinique de Divion. 2 d'entre elles sont toujours en observation selon le protocole dédié. Elles devraient pouvoir regagner leur domicile dans la journée.

Selon les premières observations, cette intoxication pourrait provenir d'un chauffage d'appoint. Une enquête est diligentée par la Gendarmerie. Face à cette situation, Jacques BILLANT, préfet du Pas-de-Calais, appelle l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais à la prudence :

Pour limiter les risques d'intoxication, il est indispensable d'adopter les bons gestes

- faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) de son logement par un professionnel qualifié ;
- aérer au moins 10 minutes par jour, même s'il fait froid ;
- maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air ;
- respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : n'employer que le combustible préconisé, ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu, placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Réagir rapidement : aérer et appeler les secours

Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite.

En cas de suspicion d'intoxication, il convient :

- d'aérer immédiatement ;
- d'arrêter si possible les appareils à combustion ;
- d'évacuer les locaux ;
- d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)